

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **2 juillet 2019** à dix-neuf heures trente à laquelle session sont présents :

| | | |
|-----------------------------------|---------------------|---------------|
| Mme Marie-Lise Chrétien-Pineault, | mairesse suppléante | |
| Mme Dominique Baillargeon, | conseillère | district no 2 |
| M. Henri-Paul Côté | conseiller | district no 3 |
| M. Jean Bolduc, | conseiller | district no 5 |
| M. Martin Morissette, | conseiller | district no 6 |

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :-

M. Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier

SONT ABSENTS :

| | | |
|--------------------|------------|---------------|
| M. Gilbert Simard, | maire | |
| M. Éric Lessard, | conseiller | district no 4 |

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Madame la mairesse suppléante préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Gilbert Simard, maire, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Johanne Larouche, secrétaire, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance ordinaire, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2019-116

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 3 juin 2019

3. Affaires spéciales :

3.1 Maire suppléant, nomination (Dominique Baillargeon)

4.- Correspondance

5.- Aide aux organismes

6.- Affaires diverses :

6.1 Emprunt par billets au montant de 364 000 \$, refinancement

6.1.1 Adjudication

6.1.2 Échéancier de paiement

6.2 Pompier volontaire, nomination (Nicolas Riverin Turcotte)

6.3 Inspectrice adjointe en bâtiment – engagement 2019

6.4 Pavillon de l'estrade, Tetra Tech, mandat

6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Demande de subvention

6.6 Programme auprès des aînés, mise en forme, aquaforme et stimulation à la mémoire, conditionnement physique - participation municipale

7.- Règlement :

7.1 Règlement 2019-04 ayant pour objet de fixer la tarification des services incendie sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Fulgence

7.1.1 Adoption par résolution

8.- Urbanisme :

8.1 Dérogations mineures

8.1.1 Monsieur Marcel Gagnon : Lot 15-4, rang 5, canton de Harvey (116, chemin du lac Xavier) (DM-19-063)

8.1.2 Monsieur Jean Tremblay : Lot 58-4, rang 4, canton de Harvey (96, chemin du lac Harvey) (DM-19-064)

8.1.3 Monsieur Gilles Bourgeois : Lot 57-9, rang 4, canton de Harvey (92, chemin du lac Harvey) (DM-19-065)

9.- Approbation des comptes

10.- Compte rendu des comités

11.- Varia :-

11.1 _____

11.2 _____

11.3 _____

12.- Période de questions du public

13.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le 5 août 2019

14.- Levée de la séance

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL:-

2.1 Séance ordinaire du 3 juin 2019

C-2019-117

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 3 juin 2019** soit adopté dans sa forme et teneur.

3. AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Maire suppléant, nomination (Dominique Baillargeon)

C-2019-118

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE madame **Dominique Baillargeon**, conseillère, soit nommée maire suppléant pour les trois (3) prochains mois;

QUE le maire suppléant, **Dominique Baillargeon**, agisse également pour représenter la municipalité à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste;

ET QUE copie de la résolution soit transmise à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

4.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Madame Monique Tremblay, direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus, direction générale des programmes d'aide, Transports Québec, a le regret de nous annoncer que nous ne pourrions recevoir d'aide financière pour le chemin de la Pointe-aux-Pins au cours de l'année 2019-2020; les demandes excédant les budgets disponibles.
- 2.- L'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, remercie la Municipalité de notre résolution datée du 11 janvier dernier intitulée « Projet Communautés bleues ». Il invite à consulter le site du ministère afin d'obtenir plus amples renseignements.
- 3.- Madame Karine Blackburn, par courrier électronique, informe que ses enfants fréquentent la Maison des jeunes et qu'elle est préoccupée par la sécurité de ce secteur.
- 4.- Madame Marylin Boucher, adjointe à la direction générale, Caisse de la Rive-Nord du Saguenay, transmet une lettre signifiant un avis de non-renouvellement de bail au centre de services situé au 257A rue Saguenay.
- 5.- Madame Annie Jean, assistance-greffière, Ville de Saguenay, transmet les règlements numéro VS-RU-2019-71 et VS-RU-2019-65.
- 6.- Madame Marie-Claude Sioui, attachée au bureau politique/communications, Conseil de la Nation huronne-wendat, transmet une invitation officielle au Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation. Cette rencontre se tiendra les 29 et 30 août prochain à Wendake et à Québec.
- 7.- Me Sylvain Lepage, directeur général, Mutuelle des municipalités du Québec, informe la Municipalité d'une modification au calcul de la part de la ristourne 2018. Le montant remis sera de 4 091 \$ au lieu 3 706 \$, tel qu'annoncé en janvier dernier.
- 8.- Madame Christine Dufour, directrice générale, MRC du Ford-du-Saguenay, transmet une correspondance intitulée « *Intention de la MRC du Fjord-du-Saguenay de déclarer sa compétence en matière de logement social pour l'ensemble des municipalités de son territoire* ».
- 9.- Monsieur Carl Laberge, directeur général, Administration portuaire du Saguenay, transmet une lettre d'appui face à la démarche du projet de stationnement sur les rives du Saguenay.
- 10.- Monsieur Claude Morin, directeur général, ministère des Transports, suivi des projets et des parcs routiers, informe la Municipalité qu'il a pris connaissance de notre résolution du 4 mars dernier concernant notre appui pour les démarches entreprises par la Fédération des Villages-relais.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Monsieur Gilbert Bérubé, président-directeur général de la 12^e édition de la Classique Waskahegen, invite la Municipalité à participer à l'événement qui se tiendra le 15 août prochain au Club de golf de Dolbeau-Mistassini. Le coût du billet est de 100 \$ par joueur.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2019 pour cette activité.

- 2.- Madame Nicole Tremblay, 382 rue Saguenay, au nom de la Maison de soins palliatifs du Saguenay et l'Association des retraités de l'enseignement du Québec, sollicite la générosité de la Municipalité pour que l'œuvre si importante et humaine qu'accomplit cette résidence puisse continuer.

C-2019-119

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de **200 \$**, chèque libellé à la Maison de soins palliatifs du Saguenay, 1845 rue Deschênes, Saguenay, G7S 4T8;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

- 3.- La Fraternité de l'Âge d'or de Saint-Fulgence fête, cette année, son 35^e anniversaire de fondation. Pour cette occasion, les fraternités de Sainte-Anne, Saint-Honoré, Saint-David-de-Falardeau et Sainte-Rose-du-Nord seront invitées, le 11 septembre prochain, à compter de 11 heures, à célébrer l'événement. Une contribution monétaire de la part de la Municipalité serait appréciée.

C-2019-120

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU' une somme maximale de **500 \$** soit allouée à la Fraternité de l'Âge d'or de Saint-Fulgence servant à un cocktail de bienvenue, un gâteau d'anniversaire et différents desserts ainsi que de la bière de la microbrasserie le Saint-Fût, sur présentation des pièces justificatives;

ET QUE mesdames Fabienne Larouche et Dominique Baillargeon soient mandatées pour s'occuper de cette activité.

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Emprunt par billets au montant de 364 000 \$, refinancement

6.1.1 Adjudication

C-2019-121

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Fulgence souhaite emprunter par billets pour un montant total de 364 000 \$ qui sera réalisé le **9 juillet 2019**, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunt | Pour un montant de \$ |
|----------------------|-----------------------|
| 09-170 eau potable | 203 700 \$ |
| 2012-08 caserne | 160 300 \$ |

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul-Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du **9 juillet 2019**;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le **9 janvier** et le **9 juillet** de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| Date de paiement | Capital | Solde d'emprunt |
|------------------|--------------|----------------------|
| 2020-07-09 | 16 400,00 \$ | 347 600,00 \$ |
| 2021-07-09 | 16 900,00 \$ | 330 700,00 \$ |
| 2022-07-09 | 17 400,00 \$ | 313 300,00 \$ |
| 2023-07-09 | 17 800,00 \$ | 295 500,00 \$ |
| 2024-07-09 | 18 300,00 \$ | 277 200,00 \$ |

6.1.2 Échéancier de paiement

C-2019-122

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du **9 juillet 2019**, au montant de **364 000 \$**;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu **deux (2) soumissions conformes**, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 16 400 \$ | 2,20000 % | 2020 |
| 16 900 \$ | 2,20000 % | 2021 |
| 17 400 \$ | 2,25000 % | 2022 |
| 17 800 \$ | 2,30000 % | 2023 |
| 295 500 \$ | 2,50000 % | 2024 |

Prix : 98,54600

Coût réel : 2,81857 %

2.- CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY

| | | |
|------------|-----------|------|
| 16 400 \$ | 3,20000 % | 2020 |
| 16 900 \$ | 3,20000 % | 2021 |
| 17 400 \$ | 3,20000 % | 2022 |
| 17 800 \$ | 3,20000 % | 2023 |
| 295 500 \$ | 3,20000 % | 2024 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,20000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du **9 juillet 2019** de **364 000 \$** effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros **09-170** et **2012-08**. Ces billets sont émis au prix de **98,54600** pour chaque **100,00 \$**, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6.2 Pompier volontaire, nomination (Nicolas Riverin Turcotte)

C-2019-123

CONSIDÉRANT QU' il faut assurer la continuité au sein du Corps des pompiers volontaires de Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT la politique administrative «Pompiers volontaires – Formation» adoptée par résolution C-2012-127, le 2 avril 2012;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur **Nicolas Riverin Turcotte**, à titre de pompier volontaire, conditionnellement au respect des règles en matière de cette formation;

ET QUE monsieur Riverin Turcotte signe la politique administrative «Pompiers volontaires– Formation» adoptée par résolution C-2012-127, le 2 avril 2012.

6.3 Inspectrice adjointe en bâtiment – engagement 2019

C-2019-124

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en urbanisme pour la période estivale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité Ressources humaines;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Marylène Compartino Campagna, pour la période commençant le 27 mai, à raison de deux (2) à trois (3) jours /semaine, jusqu'à une date indéterminée à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment;

ET QUE madame Marylène Compartino Campagna, soit et est autorisée à délivrer des permis et certificats prévus par les règlements d'urbanisme en vigueur.

6.4 Pavillon de l'estrade, Tetra Tech, mandat

C-2019-125

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence souhaite agrémente les estrades du théâtre de la Maison coupée en deux en érigeant un pavillon sur dalle de béton;

CONSIDÉRANT l'offre de service abrégée de « *Tetra Tech* » au montant de **11 243 \$, plus taxes;**

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service répond aux besoins de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence accepte l'offre de service de « *Tetra Tech* » au montant de 11 243\$, plus taxes, telle que présentée par Laurent Lacroix, ingénieur, en date du 20 juin 2019.

6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Demande de subvention

C-2019-126

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dispose d'un programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence effectuera des travaux admissibles pendant la saison 2019-2020;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence demande une subvention pour la saison 2019-2020 pour l'amélioration du réseau routier local;

ET QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à la présente.

6.6 Programme auprès des aînés, mise en forme, aquaforme et stimulation à la mémoire, conditionnement physique - participation municipale

C-2019-127

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a adopté, le 29 janvier dernier, la fermeture des cours d'aquaforme, d'aide à la mémoire, de mise en forme et de conditionnement physique, en juin 2019;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de rendre accessible les services de mobilisation pour l'ensemble des aînés peu importe leur condition financière et physique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence croit réellement aux bienfaits de l'activité physique et de vieillir dans sa communauté, auprès de la famille et des amis;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence participe financièrement pour un montant de **1500 \$** pour la saison d'automne 2019;

QUE cette participation ne soit pas récurrente;

ET QUE la Municipalité continue ses démarches avec la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, afin qu'elle revoie la décision prise par le conseil des commissaires, le 29 janvier dernier, et qu'elle intervienne auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et des autres organismes concernés.

7.- RÈGLEMENT :-

7.1 Règlement 2019-04 ayant pour objet de fixer la tarification des services incendie sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Fulgence

7.1.1 Adoption par résolution

C-2019-128

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence désire tarifer les biens et services de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence désire se prévaloir du pouvoir prévu par le Code municipal (L.R.Q., c, C-27-1) et la loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. chapitre 5-3.4);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 7 janvier 2019;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit adopté le **règlement numéro 2019-04** ayant pour objet de fixer la tarification des services incendie sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Fulgence et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'établir les frais d'utilisation du service incendie offert aux organismes, aux autres municipalités et aux non-résidents.

ARTICLE 2 INTÉRÊTS

Toute somme due en vertu de ce règlement de tarification porte intérêt au taux de 14.5% l'an à compter de l'échéance de la facture.

ARTICLE 3 TARIFICATION POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX, LA FOURNITURE DE SERVICES OU DE BIENS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

| DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT | TARIF |
|--|----------------|
| Autopompe | 800 \$/heure |
| Unité de secours | 545 \$/heure |
| Pompe citerne | 650 \$/heure |
| Équipement de désincarcération | 325 \$/heure |
| Unité d'enquête | 105 \$/heure |
| Poste de commandement | 815 \$/heure |
| Petit véhicule du service | 100 \$/heure |
| VTT ou motoneige | 100 \$/heure |
| Remorque spécialisée sauvetage ou matières dangereuses | 200 \$/heure |
| Remplissage de cylindre d'air | 17 \$/cylindre |
| Le coût de remplacement et/ou d'acquisition de matériel à usage unique, le coût de récupération du matériel contaminé, le coût d'entretien et de remise en service de certains équipements spécialisés et/ou endommagés et tout autre frais nécessaire à l'intervention seront facturés au coût réel en plus du taux horaire | Coût réel |
| Frais d'administration | 5 % |
| Intervention incendie à la demande d'une autre municipalité | Coût réel |
| Équipement de désincarcération non-résident | 325 \$/heure |
| Incendie machinerie, véhicule, VHR de non-résident | 325 \$/heure |

ARTICLE 4 TAUX HORAIRE POUR LES ÉQUIPEMENTS

Un minimum de 1.5 heure est facturé lors de chaque intervention pour les équipements.

ARTICLE 5 TAUX HORAIRE POUR LE PERSONNEL D'INTERVENTION

Le taux horaire pour le personnel est de 80 \$/heure pour chaque pompier, inspecteur ou inspecteur-enquêteur et de 110 \$/heure pour chaque officier. Un minimum de 3 heures est facturé pour chaque intervention.

Le remboursement des repas sera applicable selon les besoins et le tarif applicable est prévu selon la convention collective et les politiques en vigueur

ARTICLE 6 EXEMPTION DANS LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS

La tarification pour l'exécution d'intervention réalisée par le personnel du service de la sécurité incendie (pompier, inspecteur ou inspecteur-enquêteur) ne sera pas appliquée dans le cadre des événements tenue sur le territoire de **Saint-Fulgence** et autorisée par le conseil de la **Municipalité de Saint-Fulgence**. Cette exemption s'applique uniquement pour les événements organisés par des organismes sans but lucratif dont la demande en soutien aura été acceptée par la **Municipalité**.

Si l'intervention sur un même événement est effectuée sur plusieurs véhicules, la facture sera séparée en partie égale entre tous les véhicules impliqués.

ARTICLE 7 EXEMPTION

Si une entente intervient avec les municipalités pour établir une tarification différente, c'est cette entente qui sera applicable.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le maire.

8.- URBANISME :-

8.1 Dérogations mineures

8.1.1 Monsieur Marcel Gagnon : Lot 15-4, rang 5, canton de Harvey (116, chemin du lac Xavier) (DM-19-063)

C-2019-129

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Gagnon (DM-19-063) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit de remplacer un garage existant;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 17 juin 2019, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de monsieur Marcel Gagnon en raison du préjudice sérieux que pourrait lui causer l'application du règlement, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Marcel Gagnon une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment complémentaire à 2.80 mètres de la marge avant au lieu de 12 mètres (règlement 2015-03, article 12.2.), une marge latérale de 3.61 mètres au lieu de 5 mètres (règlement 2015-03, article 12.5.7.) et d'une hauteur de 5.66 mètres au lieu de 5 mètres (règlement 2015-03, article 12.5.7.), le tout sur l'immeuble portant le numéro civique 116 chemin du lac Xavier Saint-Fulgence (lots 15-4, rang 5 du canton de Harvey);

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

8.1.2 Monsieur Jean Tremblay : Lot 58-4, rang 4, canton de Harvey (96, chemin du lac Harvey) (DM-19-064)

C-2019-130

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Tremblay (DM-19-064) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la topographie rend difficile l'implantation ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la construction du garage ne cause pas préjudice aux propriétés voisines puisque les terrains sont densément boisés;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 17 juin 2019, conformément à la loi qui régit la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Jean Tremblay une dérogation mineure visant à construire un bâtiment complémentaire en cour avant, dont la marge latérale serait d'un (1) mètre alors que le minimum à respecter est de 6 mètres, selon l'article 12.5.7 du règlement de zonage 2015-03, le tout sur la propriété portant le numéro 96, chemin du lac Harvey (lot 58-4, rang 4, canton de Harvey);

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

8.1.3 Monsieur Gilles Bourgeois : Lot 57-9, rang 4, canton de Harvey (92, chemin du lac Harvey) (DM-19-065)

C-2019-131

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Bourgeois (DM-19-065) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 17 juin 2019, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de monsieur Gilles Bourgeois en raison du préjudice que pourrait lui causer l'application du règlement et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Gilles Bourgeois une dérogation mineure visant à rendre conforme l'empiètement de la remise dans la marge avant et latérale. Ledit bâtiment est localisé à 4,81 mètres de la ligne avant de terrain alors que la marge prescrite est de 8,00 mètres et à 4,15 mètres de la ligne latérale alors que la marge prescrite est de 6,00 mètres exigés en vertu de l'article 12.5.7 du règlement 2015-03 portant sur le zonage, le tout sur l'immeuble portant le numéro civique 92, chemin du lac Harvey à Saint-Fulgence (lot 57-9, rang 4 du canton de Harvey);

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

9.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2019-132

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

| | |
|---|--------------|
| Achille Tremblay & Fils Ltée, | 3 773.11 \$ |
| A.D.M.Q. Zone 14, | 80.00 \$ |
| Ass. propriétaires lac Roger, | 5 691.15 \$ |
| Club Saint-François-Xavier Inc., | 4 359.85 \$ |
| Atelier de réparation Martin Bouchard Enr., | 35.64 \$ |
| Autolook Inc., | 316.93 \$ |
| Bétonnières d'Arvida Inc., | 3 069.85 \$ |
| Blackburn & Blackburn Inc., | 225.04 \$ |
| Brassard Buro Inc., | 275.01 \$ |
| Construction Maurice Gagnon, | 758.83 \$ |
| Construction J.R. Savard, | 10 092.73 \$ |
| Le cybernaute, | 343.78 \$ |
| Dévicom, | 855.13 \$ |
| Les Entreprises Danis Maltais, | 963.09 \$ |

| | |
|--|--------------|
| Les Entreprises Alfred Boivin, | 6 504.72 \$ |
| Entreprise Cyrille Tremblay, | 2 170.12 \$ |
| Épicerie Roger Tremblay, | 4.60 \$ |
| Équipement J. Achard Ltée, | 6 959.44 \$ |
| Eudore Boivin Ltée, | 2 131.80 \$ |
| Eurofins Environnex, | 169.01 \$ |
| Ferme Sylvain Tremblay, | 132.25 \$ |
| Ferme Forestière et Sablière Boudreault, | 128.77 \$ |
| Financière Sun Life, | 44.27 \$ |
| Fonds de l'information foncière sur le territoire, | 28.00 \$ |
| Garage Bergeron & Tremblay, | 58.56 \$ |
| Gaudreault, Saucier, Simard avocats, | 524.57 \$ |
| Guy Villeneuve Excavation, | 2 874.38 \$ |
| Inter-Lignes, | 1 376.86 \$ |
| Kalitec Signalisation, | 5 713.20 \$ |
| Kenworth du Fjord Inc., | 168.70 \$ |
| LCR Vêtements et chaussures Inc., | 284.53 \$ |
| L'Imprimeur Inc., | 227.65 \$ |
| Location d'Équipement, | 469.10 \$ |
| Lumen, | 373.04 \$ |
| Mauvalin Inc., | 229.72 \$ |
| Métalisation du Nord Inc., | 427.44 \$ |
| MRC du Fjord-du-Saguenay, | 57 277.00 \$ |
| Nutrinor Coop Chicoutimi, | 158.02 \$ |
| Pépinière Fruitière, | 1 130.00 \$ |
| Pic Construction Co. Ltée, | 554.71 \$ |
| Plomberie Guay Inc., | 1 707.38 \$ |
| Pompe Saguenay, | 326.26 \$ |
| Les Produits sanitaires Lépine, | 208.03 \$ |
| Pro Réanimation, | 367.92 \$ |
| Super Sagamie Plus, | 1 523.96 \$ |
| Sanidro Inc., | 2 359.29 \$ |
| Services sanitaires Rodrigue Bonneau, | 574.88 \$ |
| Société de transport du Saguenay, | 2 305.60 \$ |
| Télénet Informatique Inc., | 27.79 \$ |
| Transporteurs en vrac de Dubuc-Nord, | 6 451.46 \$ |
| Zone Kubota, | 200.24 \$ |

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

| | |
|--|--------------|
| Municipalité de Petit-Saguenay (05-06-2019), | 250.00 \$ |
| Société canadienne des postes (05-06-2019), | 206.96 \$ |
| Syndicat des employés municipaux (05-06-2019), | 361.08 \$ |
| Desjardins Sécurité Financière (06-06-2019), | 4 403.80 \$ |
| Ministre du Revenu (06-06-2019), | 12 693.41 \$ |
| Receveur général du Canada (06-06-2019), | 561.59 \$ |
| Receveur général du Canada (06-06-2019), | 4 969.02 \$ |
| Petite caisse (13-06-2019), | 88.35 \$ |
| Bell Mobilité (26-06-2019), | 559.57 \$ |
| Hydro-Québec (26-06-2019), | 1 144.57 \$ |
| Info Page (26-06-2019), | 163.91 \$ |
| Vidéotron Ltée (26-06-2019), | 184.03 \$ |
| Bell Canada (26-06-2019), | 291.67 \$ |
| Les Imprimeurs Associés (26-06-2019), | 402.41 \$ |
| Visa Desjardins (26-06-2019), | 1 420.26 \$ |
| Société canadienne des postes (26-06-2019), | 376.61 \$ |

10.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

11.- VARIA :-

Aucun sujet

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Marc Fortin, 269 route de Tadoussac :

- Demande le coût du projet des lampadaires autour du bâtiment de l'hôtel de ville.

Madame Marie-Lise Chrétien-Pineault et monsieur Jimmy Houde répondent que le projet a été réalisé grâce à une subvention du Programme Nouveaux Horizons.

Madame Julie Lavoie, 6 rue de la Fabrique :

- Demande le rapport présenté par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) en rapport avec le terrain de balle.

Le rapport lui sera remis demain. Messieurs Martin Morissette, Philippe Gagnon ainsi que mesdames Dominique Baillargeon et Julie Lavoie formeront un comité.

Madame Sandra Bergeron, 14 rue de la Fabrique :

- Demande si les bâtiments au terrain des loisirs ont été construits avant ou après la confection du terrain de balle.

Messieurs Martin Morissette et Jimmy Houde répondent que tout a été fait selon les règlements en vigueur lors de la construction.

Monsieur Serge Lemyre, 244 C rue Saguenay :

- Demande dans le cadre du Festival Tang-aux-Foins, est-ce que la subvention accordée est toujours à 2 500 \$?

Messieurs Jimmy Houde et Henri-Paul Côté répondent qu'il y a 2 500 \$ en subvention et 2 500 \$ pour l'achat d'un piano.

- Demande où les sommes ont été prises concernant le paiement du site internet du CIBRO et qu'est-ce qui se passera avec la marge de crédit.

Monsieur Jimmy Houde répond que c'est la municipalité qui a payé la facture et le remboursement de la marge de crédit est à l'étude.

- Demande des informations concernant le renouvellement du contrat de travail de madame Fabienne Larouche, adjointe administrative.

Monsieur Martin Morissette répond que des négociations sont présentement en cours avec le comité des ressources humaines concernant ce dossier et le renouvellement de la convention collective des employés municipaux.

- Demande quand le nouveau site internet sera en fonction.

Monsieur Jimmy Houde répond que tout est fait du côté de la municipalité. Présentement, Télénet et Dévicom travaillent ensemble pour finaliser la mise en place.

- Demande où en est rendu les dossiers de la décontamination du site PFR et du traitement des eaux usées.

Monsieur Jimmy Houde répond que tout devrait être terminé cet été.

Madame Françoise Harvey, 385 rue Saguenay :

- Demande des explications concernant une correspondance du ministère des Transports pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier.

Monsieur Jimmy Houde répond que la demande pour le chemin du Parc Aventures Cap Jaseux a été reportée au budget 2020-2021.

- Demande quand l'afficheur de vitesse sera installé.

Monsieur Jimmy Houde répond que les travaux sont planifiés pour la semaine prochaine.

Madame Laurie Maurais, 5 rue Saint-Basile :

- Demande si la Municipalité est intéressée à former un comité de développement durable.

Madame Marie-Lise-Chrétien-Pineault et monsieur Jimmy Houde : le tout sera soumis au conseil municipal.

Monsieur Jean-Marc Page, 183 route de Tadoussac :

- Informe la Municipalité que des utilisateurs de la borne de recharge se plaignent de l'absence de restauration dans le village.

Monsieur Jimmy Houde répond que nous sommes à la recherche d'un promoteur.

Monsieur Pierre Lavoie, 23 rue Valin :

- Demande s'il y a des travaux prévus sur la rue Gédéon-Lavoie.

Monsieur Jimmy Houde va transmettre les informations à monsieur Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics, et les travaux seront faits.

Madame Ginette Houde, 799 route de Tadoussac :

- Remercie la Municipalité pour la somme de 1 500 \$ versée dans le cadre du Programme auprès des aînés (voir Point 6.6 ordre du jour).

13.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE 5 AOÛT 2019 :

Monsieur le maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 5 août 2019 à 19 h 30.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20 h 32.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Mairesse suppléante

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilbert Simard, maire, approuve toutes les résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142(2) C.M.

/jl